



Section académique de LIMOGES

N° 270 - FEVRIER 2008

Mensuel

Directeur de publication
Janine VAUX

Prix : 0.50 €

Publié et imprimé par la
section académique du
SNES :

40, avenue Saint-Surin
87000 LIMOGES

☎ : 05-55-79-61-24

💻 : s3lim@snes.edu

ISSN : 0759.9951

CPPAP : 0408 S 07785

FLEXIPROF

Xavier Darcos a expliqué aux journalistes que si les profs voulaient gagner plus, il leur faudrait payer de leur personne en acceptant plus d'heures supplémentaires. Eric Woerth, ministre du budget et des dépenses publiques, est sur la même ligne. Il prétend exonérer le gouvernement de toute revalorisation générale de la valeur du point d'indice, scandaleusement décrochée de l'évolution des prix, renvoie au « travailler plus » et prône l'individualisation des rémunérations.

Du côté des commissions – Pochard ou Attali –, on ne manque pas d'imagination sur le modèle idéal du professeur de demain, ses droits et ses devoirs, et sur le tri à opérer entre les bons et les mauvais. Performance, primes, heures sup, polyvalence, ..., la condition enseignante est encore en chantier. Mais il n'y a plus de mystère sur ce qui est recherché : la mise en forme d'un « flexiprof », aux missions repensées, au temps de travail annualisé et au salaire modulé selon les tâches qu'il acceptera ou non de prendre en charge en plus de ses heures de cours.

Si le dessein gouvernemental paraît très arrêté, reste sa mise en œuvre. La forte mobilisation dans l'Éducation, l'engagement majoritaire des enseignants de second degré dans les journées de grève des 20 novembre et 24 janvier ne sont pas passés inaperçus. Ils constituent des points d'appui pour aller plus loin dans l'action résolue que nous devons collectivement mener pour épargner notre métier de ces funestes projets.

L'examen des DHG communiquées aux établissements, la convocation des CA de préparation de rentrée permettent de revenir sur toutes ces questions. Le SNES appelle les personnels à se réunir en AG pour, notamment, décider du refus des DHG, condamner le recours aux heures sup pour financer des besoins d'enseignement pérennes, exiger collectivement la restitution d'heures-postes, tout en montrant les dangers que représente pour l'emploi, les recrutements, les conditions de travail et les rémunérations, la prolifération des HS.

Si la poursuite de l'action qu'entend mener le SNES au plan national va de soi, c'est aussi au plan de chaque établissement que la plus large mobilisation pourra se construire, en liaison avec les différents niveaux de l'organisation syndicale et avec les parents.

Vous trouverez ce
bulletin mensuel
sur le site académi-
que :

**[http://www.
limoges.snes.edu](http://www.limoges.snes.edu)**

Vous y trouverez
aussi de nombreux
articles traitant de
l'actualité syndicale

P. 1 : Editio

P. 2 : Carte des formations

P. 3 : Hors classe certifiés et
CPE

P. 4 : CTPA : Préparation de la
rentrée 2008

LE CONTEXTE

La carte des formations dans les lycées et collèges de l'académie est placée sous une double contrainte : l'enveloppe budgétaire bien sûr, mais surtout l'imminence d'une « réforme » des lycées.

Le voile devait être levé en janvier : il ne le sera qu'après les échéances de mars... Et l'objectif gouvernemental de supprimer 80 000 emplois dans l'éducation nationale de 2009 à 2012 ne laisse présager rien de bon.

Alors que l'élévation des qualifications est une nécessité, que la diversification a été un facteur de démocratisation considérable et que l'on devrait aujourd'hui mener une réflexion ambitieuse sur l'avenir des différentes voies pensées en synergie, les contraintes budgétaires mais sans doute aussi un objectif idéologique orientent dangereusement vers :

- ♦ **un resserrement des voies de formation d'enseignement général au lycée**
- ♦ **une généralisation des bacs professionnels en trois ans** au détriment des parcours en 4ans avec en corollaire la suppression des formations BEP
- ♦ **un resserrement drastique des séries d'enseignement technologique**, voire leur disparition par fusion avec les autres voies.

L'école de demain que le gouvernement est en train de dessiner représente un retour en arrière considérable, qui démolit tout ce qui a permis d'élargir l'accès au lycée dans ces dernières décennies et organise un tri social : pour certains élèves une formation de haut niveau ; pour les autres un socle minimal de compétences bien suffisant pour occuper des emplois peu qualifiés.

LES ÉVOLUTIONS DE LA CARTE

C'est dans ce contexte qu'a été élaborée la carte des formations.

Le SNES FSU a largement contribué depuis le début de la concertation à faire évoluer le projet rectoral. Au départ des travaux, outre deux brevets de techniciens victimes d'une abrogation, 12 sections étaient menacées de fermeture. Nous en sommes aujourd'hui à cinq. (cf tableau page 3).

Le SNES a notamment plaidé pour le maintien de classes d'adaptation, de séries et d'options dans les lycées ruraux. Il a aussi insisté sur le fait que l'on ne ferme pas une section qui enregistre une baisse d'effectif pour la première fois, cette baisse pouvant être temporaire.

Deux créations de BTS sont projetées, mais au prix d'une diminution drastique de la capacité d'accueil dans d'autres sections.

Par ailleurs, en décidant l'ouverture de 12 Bacs pros

en trois ans, avec en corollaire la fermeture des BEP correspondants, la rectrice a fait le choix de s'engager dans la voie d'un dispositif ministériel très préoccupant.

LA QUESTION DES BACS PROS

Sans aucune concertation avec les organisations syndicales, et malgré un rapport de l'inspection générale extrêmement mitigé sur l'expérimentation des bacs pros 3 ans, le Ministre de l'Education a mis en route, au travers d'une simple note de service, un processus de généralisation qui pose de nombreux problèmes :

♦ **Ce dispositif fait fi des élèves qui ne sont pas en situation de réussir un parcours de bac pro 3 ans.** Le fait de passer un diplôme de BEP à l'issue de la deuxième année de bac pro ne saurait remplacer une formation effective et spécifique à ce diplôme. Ce qui pose le problème d'une **orientation précoce dès le collège**. Une orientation vers quoi ? **l'apprentissage** ? au-delà des restrictions budgétaires, l'extension des bacs pros trois ans n'aurait-elle aucun lien avec le plan de cohésion sociale et l'objectif de 500 000 apprentis en 2009 ?

♦ **Cette généralisation ne peut se faire sans répercussions sur la voie technologique.**

Elles peuvent être très rapides si les projets ministériels sont confirmés dans le sens d'une disparition de spécialités de la voie technologique ; elles peuvent être plus insidieuses si cela se joue sur le terrain par concurrence entre les deux voies.

Dans le projet présenté, les bacs pros prévus seront accompagnés de la suppression d'une première technologique à Ussel, d'autres font courir un gros risque à l'offre de formation des lycées de Saint Junien, Saint Yrieix ou Egletons.

Il est inconcevable de généraliser d'ores et déjà les bacs pros 3 ans sans que la réflexion sur la voie technologique ait été menée, et qu'elle ait fait l'objet d'une concertation.

D'autant que l'objectif d'augmenter le nombre de bacheliers professionnels en généralisant les bacs pros 3 ans ne peut occulter une réflexion sur leur poursuite d'étude.

Les BTS sont devenus aujourd'hui le débouché privilégié des bacheliers technologiques qui y réussissent bien (au plan national 78% des bacheliers technologiques inscrits en STS obtiennent un diplôme)

Les bacheliers professionnels sont de plus en plus désireux d'y accéder mais nombre d'entre eux y échouent (plus de 60%) notamment à cause de l'enseignement général. Or les intentions ministérielles sur cette question sont extrêmement opaques. La FSU pour sa part défend le principe de dispositifs passerel-

les permettant d'accueillir les bacheliers professionnels dans ces sections, sans porter atteinte au niveau de qualification du diplôme, reconnu par le monde professionnel.

Ce que le ministre vient ainsi de mettre insidieusement en place dans les lycées professionnels n'est hélas, si nous n'agissons pas énergiquement, qu'un avant goût des mesures qui vont pleuvoir sur les lycées au printemps. Avec le risque d'une carte des formations profondément bouleversée l'an prochain....

ETABLISSEMENT	FERMETURE			OUVERTURE		AJUSTEMENT DE CAPACITE			
	Formation	Capa R07	Eff. R07	Formation	Capa	Formation	Capa R07	Eff. R07	Capa R08
LT Danton BRIVE				BTS Service et prestations des secteurs sanitaire et social	24	BTS Transport	24	21	18
						BTS CGO (1)	24	15	15
						BTS MUC (2)	30	27	24
LEGT Perrier TULLE	Spéc. "Gestion des systèmes d'information" en Term. STG	/	8			BTS CGO (1)	35	19	15
						BTS NRC (3)	24	21	18
LEGT-LP Ventadour USSEL	Spécialité "Gestion" en 1ere STG	/	8						
LEGT Jamot AUBUSSON				BTS 2e année IG (4) adm. réseau	12	BTS 2e année IG développeur	24	18	12
LEGT Favard GUERET						BTS MAI (5)	24	13	15
LEGT Loewy LA SOUTERRAINE	Spécialité "SI" en 1ere S	/	6						
LEGT Giraudoux BELLAC	Spéc. "Gestion" en 1ere STG	/	4						
LEGT Dautry LI-MOGES	BTS Industries papetières	15	4						
LEGT Valadon LI-MOGES				DTS Imagerie médicale	15				
(1) : Comptabilité et Gestion des Organisations – (2) : Management Unités Commerciales (3) : Négotiation et Relation Client – (4) : Informatique de Gestion – (5) : Mécanique et Automatismes Industriel									

Hors classes certifiés et CPE

Maintenir le cap d'un droit pour tous à une fin de carrière revalorisée

Si tel est notre objectif, alors que les projets gouvernementaux s'orientent de plus en plus vers un dynamitage de nos carrières, ce n'est pas celui du Ministre ni de la Rectrice.

Les représentants des personnels ont été conviés fin décembre à un groupe de travail où le secrétaire général leur a exposé son objectif : augmenter la part du « mérite » dans le barème de la hors classe, « l'académie de Limoges étant à cet égard en retrait par rapport à la plupart des autres ».

Les élus du SNES ont une nouvelle fois mis en évidence les iniquités dues aux disparités d'avis et de notation entre disciplines d'une part, établissements d'autre part.

Notre argumentation, chiffres à l'appui, sur les retards d'inspection, sur les écarts de notation d'une discipline à l'autre, sur l'extrême variété des critères d'appréciation des chefs d'établissement, a convaincu le secrétaire général. S'il a apporté quelques modifications au barème actuel (en ajoutant 5 points aux avis favorables et très favorables des IPR), elles sont sans commune mesure avec son projet initial.

Attention !

Les enseignants ont jusqu'au 8 février pour mettre à jour leur dossier sur I.prof et surtout ils ont la possibilité de prendre connaissance des avis et de faire part de leur contestation éventuelle auprès des évaluateurs entre le 10 mars et le 19 mars

CTPA : préparation de la rentrée 2008 DGH EN BAISSSE et PROLIFERATION D'HS

La rectrice a consulté le Comité Technique Paritaire Académique (CTPA) sur la question des moyens d'enseignement mis à disposition des établissements de second degré à la prochaine rentrée. Ses propositions s'inscrivent dans l'épure du budget 2008 marqué par un fort retrait d'emplois et la montée en charge des heures supplémentaires (HS).

Et même elles les aggravent !

La dotation ministérielle de l'académie a une double composante :

- ◆ retrait de 106 emplois (qui fondent les heures postes : HP dans les DGH)
- ◆ restitution de 50 équivalents-temps plein (ETP) en heures supplémentaires, **soit $50 \times 18 = 900$ HS.**

La rectrice propose d'aller plus loin et, au titre du financement des activités d'enseignement en lycées, LP et collèges, elle avance :

- ◆ un retrait supplémentaire de 10 emplois, pour « *davantage de souplesse* », **soit moins 116 POSTES par rapport à cette année scolaire.**
- ◆ la restitution dans les DGH de 60 ETP en heures supplémentaire, **soit $60 \times 18 = 1080$ HS.**

Si dans les rééquilibrages qui en résultent, la cible prioritaire est constituée par les lycées (cf : tableau), c'est toutefois l'ensemble des établissements qui seront affectés par les mesures envisagées. **Les DGH seront partout resserrées, parfois lourdement, et la part des HSA dans les DGH amaigries sera augmentée significativement.**

Les CA d'établissements, vont être très rapidement saisis. Les choix seront souvent douloureux, détestables. Ainsi convient-il dès maintenant de s'employer au refus de ce cadrage et de le remettre en perspective avec le démantèlement du second degré, la remise en cause des droits et garanties de ses personnels, dont le budget 2008 ne constitue qu'une première étape.

Première étape annoncée comme « *douce* » au regard des quatre suivantes : l'objectif étant de récupérer quatre vingt mille emplois en quatre ans d'ici la fin du quinquennat.

EVOLUTION DES DOTATIONS (en ETP*) par rapport à 2007		
	EN POSTES	HSA (en ETP)
COLLEGES	-17 (-306h)	30 (+540h)
Corrèze	-1	12
Creuse	-15	12
Haute-Vienne	-1	6
LYCEES	-70 (-1260h)	38 (+684h)
LP + SEP	-10	-8
SEGPA	-3	0

- ETP= équivalent-temps plein
- 1 ETP en heures postes équivaut donc à 18 heures, soit 1 poste
- 1 ETP en HSA équivaut à 18 HSA

Exemple : 70 postes seront fermés en lycée.

Par contre, ils recevront $38 \times 18 = 684$ heures supplémentaires (qui s'ajouteront aux heures, environ 600, qu'ils avaient reçues cette année en compensation de l'abrogation du décret Robien)

Stages de formation syndicale

La **commission Pochard** a proposé des réformes de structures, faisant du système éducatif institutionnel, une réalité tendant vers un véritable marché scolaire : chaque établissement organisant une offre scolaire adaptée à son « cœur de cible ». Dans la perspective de ces échéances, pour mieux en percevoir les enjeux et déterminer collectivement des modalités de riposte, le SNES organise au 2ème trimestre des stages thématiques.

Le jeudi 6 mars (LIMOGES) et le jeudi 20 mars (LA SOUTERRAINE)

sur le thème : « Garanties et droits statutaires, carrières : des enjeux pour l'avenir ».

Le mardi 1er avril (LIMOGES)

sur le thème : « Collège et socle commun »

*Attention ! La demande d'autorisation d'absence doit être déposée 1 mois avant la date du stage.
Contacter la section académique (S3) ou les sections départementales (S2)*